

## Questions et réponses

- **Vos solutions, actuellement en place, seront-elles toujours supportées par Komonn ?**

Absolument, toutes, sans aucune exception et aux mêmes conditions.

- **Vos contrats vont-ils changer / seront-ils repris par Komonn ?**

Ils ne seront pas changés et seront tous repris par Komonn.

- **Mes interlocuteurs vont-ils changer ?**

Non, ils seront les mêmes. Vos interlocuteurs habituels continueront à vous soutenir et vous accompagner dans la mise en place de vos projets.

- **Mon point d'entrée pour les demandes de support va-t-il changer ?**

Non, tous les canaux de communication restent identiques pour le moment. De nouveaux e-mails entreront en vigueur dans le courant 2024. Les outils de collaboration pourraient changer courant 2024, mais ceci reste encore à définir. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de tout changement aux moments opportuns

- **Que se passe-t-il pour les projets en cours ?**

Ils suivent l'exact même chemin, au mieux ils bénéficieront d'une avancée en termes d'agenda par la mise en à disposition de nouvelles ressources.

- **Quels sont les objectifs et les avantages attendus de cette fusion ?**

Cette union vise à créer une valeur ajoutée significative dans le but de proposer à nos clients, une expertise inégalée, des solutions de pointe et des prestations sur mesure. En effet, la satisfaction du client reste la priorité absolue de cette nouvelle entité. De plus, grâce à notre expertise diversifiée et la synergie de nos équipes, nous aurons la possibilité de proposer des produits sur mesure notamment dans la création de sites internet adaptés à la taille de chaque commune.

Grâce à cette alliance, nous augmentons notre capacité à servir les utilisateurs de nos solutions avec une disponibilité accrue, une réactivité améliorée, et une agilité redoublée.

- **Comment la fusion affectera-t-elle les partenariats et les accords existants ?**

Cette fusion n'affecte en rien les partenariats existants. Komonn SA poursuivra sa collaboration avec ses partenaires historiques.

- **Comment l'entreprise fusionnée gèrera-t-elle la confidentialité et la sécurité des données clients?**

Le respect de la nouvelle loi sur la protection des données est une priorité pour Komonn SA. Une équipe dédiée gère au quotidien les questions relatives à la cybersécurité et la protection des données avec un responsable cyber et un délégué à la protection des données.

- **Quand est-ce que la nouvelle société Komonn SA entrera en vigueur?**

La nouvelle société Komonn SA sera active au 1er juillet 2024. Tous les clients et partenaires seront informés en temps voulu. Dans l'intervalle nous fonctionnons de manière habituelle, les adresses email, postales et numéros de téléphones demeurent inchangés jusqu'à nouvel avis.